



## PRÉFET DU BAS-RHIN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 20 avril 2021

#### **Le Bas-Rhin compte désormais 4 fabriques numériques de territoire**

**29 nouvelles fabriques ont été sélectionnées au titre de la 5ème vague de l'appel à manifestation d'intérêt national (AMI), intitulée "Fabriques de territoire".**

L'État a lancé, en juillet 2019, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) national pour encourager la dynamique des tiers-lieux dans les territoires. Doté de 45 millions d'euros, il vise à identifier d'ici 2022, 300 fabriques de territoire, existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et 150 dans les territoires ruraux. L'État va ainsi soutenir à hauteur de 75 000 à 150 000 euros, sur trois ans, les fabriques de territoire, le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique. Le financement proposé par l'État tient compte de l'offre de services et du lieu d'implantation.

Parmi elles :

- 48 fabriques de territoire bénéficieront du soutien de l'État pour incarner de véritables lieux « ressource » pour le réseau de tiers-lieux du territoire. Une fabrique de territoire aura ainsi un rôle de mise en commun, porté vers la création d'activités, les coopérations entre acteurs et le développement local, bénéficiant à l'ensemble de l'écosystème qui anime le territoire. Ces lieux bénéficieront notamment d'une subvention d'amorçage de l'État pouvant aller jusqu'à 50 000 euros par an sur trois ans ;
- 32 fabriques numériques de territoire proposeront de nombreuses activités autour du numérique aux habitants et professionnels du territoire. Elles seront soutenues, en plus de la subvention d'amorçage pouvant aller jusqu'à 50 000 euros par an sur trois ans, par un bonus financier de 100 000 euros par tiers-lieu.

L'AMI est ouvert jusqu'en 2021 et les deux prochaines vagues se clôtureront le 30 juin et le 30 septembre 2021. Les porteurs de projets peuvent déposer leur dossier auprès du programme « Nouveaux lieux, Nouveaux liens » de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) [www.societenumerique.gouv.fr/tierslieux](http://www.societenumerique.gouv.fr/tierslieux) . Ils seront accompagnés par France tiers-lieux, l'association nationale d'appui aux porteurs de projets.

#### **Une fabrique de territoire, c'est quoi ?**

C'est un tiers-lieu « tête de réseau » qui joue un rôle de :

- lieu ressources pour les porteurs de projets environnants ;
- lieu de formation et d'apprentissage
- lieu d'inclusion numérique pour les populations éloignées d'Internet et de ses nouvelles opportunités.

Le Bas-Rhin, suite à ces différents AMI, compte désormais 4 fabriques numériques de territoire :

- **La Grange Numérique CSC Neuhof** à Strasbourg (QPV Neuhof-Meinau) ;
- **Artefact PRL** à Strasbourg (QPV Laiterie) ;
- **La Cabane des Créateurs** à Schiltigheim (QPV Quartiers Ouest (Bischheim, Schiltigheim), Guirbaden (Bischheim) et Marais (Schiltigheim)) ;
- **Consortium TIX** à Bischwiller (QPV Liberté).

#### **Contact presse**

Service communication  
03 88 21 68 82  
[pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Préfecture du Bas-Rhin  
Tél : 03 88 21 67 68  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
FB : @PrefetGrandEstBasRhin  
Twitter : @Prefet67